RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 10560
Numéro SIREN : 343 541 231
Nom ou dénomination : TUILLET AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 25/04/2018 sous le numéro de dépôt 11213

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre : dépôt N°11213 en date du 25/04/2018

Ledouble

S.A. TUILLET AUDIT

29, rue du Pont - 92200 Neuilly sur Seine

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2017

Ledouble SAS - 8, rue Halévy - 75009 PARIS
Tél. 01 43 12 84 85 - E-mail info@ledouble.fr
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables et à la Compagnie des commissaires aux comptes de Paris
Société par actions simplifiée au capital de 514 400 €
RCS PARIS B 392 702 023 – TVA Intracommunautaire FR 50 392 702 023

Aux Actionnaires,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la S.A. TUILLET AUDIT relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2.3 Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note du paragraphe « Règles générales » en page 8 de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation en provisions des indemnités de départ en retraite.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les créances clients, inscrites pour un solde net de 2 781 milliers d'euros au bilan au 30 septembre 2017, constituent un poste significatif du bilan. Comme indiqué en paragraphe « Créances » de l'annexe, elles sont évaluées pour leur valeur nominale et ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nous avons revu les modalités de dépréciation de ces créances. Nos travaux ont consisté à nous assurer du bien-fondé des valeurs nettes comptables retenues, eu égard aux perspectives de recouvrement qui nous ont été communiquées par la direction, aux apurements constatés postérieurement à la clôture et aux réponses obtenues de nos demandes de confirmation de soldes auprès des clients. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Le chiffre d'affaires, inscrit au compte de résultat, pour un montant de 8 599 milliers d'euros, constitue un poste significatif du compte de résultat au 30 septembre 2017.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nous nous sommes assurés de la correcte application du principe de séparation des exercices sur cet agrégat. Nos travaux ont consisté à examiner par sondages, les taux de boni/mali constatés, les factures à établir, les produits constatés d'avance et le millésime des missions, à partir des informations communiquées par la direction. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 8 mars 2018

LEDOUBLE SAS



Laure COUTELLE

Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2017	Net 30/09/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	2 739	2 756	-17	-17
Fonds commercial (1)	18 800		18 800	18 800
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	61 926	59 869	2 057	4 160
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	722		722	722
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**84 188**	**62 625**	**21 563**	**23 666**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	**15 041**		**15 041**	**8 112**
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 870 102	88 924	2 781 178	2 078 230
Autres créances	2 101 420		2 101 420	2 448 806
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	116 423		116 423	62 605
Charges constatées d'avance (3)	5 863		5 863	144 915
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**5 108 849**	**88 924**	**5 019 924**	**4 742 667**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**5 193 037**	**151 549**	**5 041 487**	**4 766 334**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/09/2017	30/09/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	429 080	429 080
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	42 908	42 908
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	92 431	86 536
Report à nouveau	-294 227	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**540 102**	**520 791**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**810 294**	**1 079 315**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		50 000
Provisions pour charges	297 911	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**297 911**	**50 000**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	316	466
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 700	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		4 002
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 640 532	2 145 690
Dettes fiscales et sociales	1 269 516	1 326 516
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	14 547	151 527
Produits constatés d'avance (1)	5 672	8 818
TOTAL DETTES	**3 933 283**	**3 637 019**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**5 041 487**	**4 766 334**
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	3 933 283	3 633 017
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	316	466
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	30/09/2017	30/09/2016
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	8 599 354	8 434 473
Chiffre d'affaires net	**8 599 354**	**8 434 473**
Dont à l'exportation	*42 337*	*52 170*
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	176 520	64 489
Autres produits	871	8
Total I	**8 776 745**	**8 498 969**
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	3 018 705	2 730 163
Impôts, taxes et versements assimilés	135 652	160 913
Salaires et traitements	3 315 085	3 262 175
Charges sociales	1 391 247	1 481 539
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 023	9 132
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	11 604	31 917
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	15 462	
Autres charges	89 917	78 306
Total II	**7 979 696**	**7 754 144**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**797 049**	**744 825**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	7 900	5 881
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièrers de placement		259
Total V	**7 900**	**6 140**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	17	63
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	**17**	**63**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**7 883**	**6 077**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**804 932**	**750 902**

Compte de résultat (suite)

	30/09/2017	30/09/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		50
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	80	
Total charges exceptionnelles (VIII)	**80**	**50**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-80**	**-50**
Participation des salariés aux résultats (IX)	17 464	16 650
Impôts sur les bénéfices (X)	247 286	213 411
Total des produits (I+III+V+VII)	**8 784 645**	**8 505 109**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**8 244 543**	**7 984 318**
BENEFICE OU PERTE	**540 102**	**520 791**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	*7 900*	*5 881*
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA Tuillet Audit

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2017, dont le total est de 5 041 487 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 540 102 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception du point décrit ci-après:

Changement de méthode concernant les engagements de retraite dû à l'uniformisation du traitement comptable des retraites à la norme groupe. Il n'a pas d'incidence sur le résultat de l'exerice.
Les engagements de retraite au 30/09/16 ont été prélevés sur le report à nouveau.

- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Logiciels :1 an
* Matériel de bureau : 3 à 4 ans
* Matériel informatique : 3 à 5 ans
* Mobilier : 2 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Provisions

Les provisions enregistrées en conformité avec le règlement ANC n° 2014-03, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.
Elles comprennent notamment : les indemnités estimées par l'entreprise et ses conseils, au titre des litiges, contentieux et actions de réclamation de la part des tiers...

Engagement de retraite

Désormais, la provision de retraite est comptabilisée en social

Le montant des engagements au titre de l'indemnité de départ à la retraite fait l'objet d'une provision pour charges sous déduction des sommes versées à un fonds collectif de réserve le cas échéant.

Le calcul du montant des engagements prend en compte :
- Les droits acquis par chaque salarié à la clôture de l'exercice considéré,
- L'éventualité d'un départ à la retraite à 63 ans,
- La table de mortalité INSEE 2007/2009,
- Un taux de turn over déterminé par tranche d'âge,
- La probabilité pour chaque salarié d'atteindre l'âge de la retraite.

Ce calcul fait l'objet d'une actualisation au taux de 1.75%.

Les engagements correspondants font l'objet, pour partie, d'une mention dans la présente annexe et pour le complément d'une comptabilisation en provisons.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

La société a opté pour le traitement comptable suivant en matière de CICE.
Le CICE est comptabilisé en compte 64790000 conformément à l'avis ANC et représente un impact de 49 760 euros.

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 d'un montant de 50 438 Euros est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveau marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstruction de leur fonds de roulement (art 244 quater C du CGI).

Règles et méthodes comptables

L'entreprise ne peut utiliser le CICE pour :

- Financer une hausse de la part des bénéfices distribués
- Augmenter les rémunérations des personnes exerçant les fonctions de direction

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	18 800			18 800
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 739			2 739
Immobilisations incorporelles	**21 539**			**21 539**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	123 382		61 456	61 926
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**123 382**		**61 456**	**61 926**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	722			722
Immobilisations financières	**722**			**722**
ACTIF IMMOBILISE	**145 644**		**61 456**	**84 188**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Mise au rebut		61 456		61 456
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**61 456**		**61 456**

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/09/2017
Éléments achetés	18 800
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**18 800**

Rachat de droit clientèle.

Sa valorisation fait l'objet d'un suivi. En cas de dépréciation durable, il est procédé à la constitution d'une provision pour dépréciation.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 756			2 756
Immobilisations incorporelles	**2 756**			**2 756**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	119 222	2 103	61 456	59 869
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**119 222**	**2 103**	**61 456**	**59 869**
ACTIF IMMOBILISE	**121 978**	**2 103**	**61 456**	**62 625**

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 4 978 107 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	722		722
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 870 102	2 870 102	
Autres	2 101 420	2 101 420	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	5 863	5 863	
Total	**4 978 107**	**4 977 385**	**722**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits à recevoir

	Montant
Fae - clients	533 846
FAE - GRANT THORNTON	3 940
AAR GT	197 348
Avance IJSS	2 610
Sal. Débiteurs Créditeurs Divers	
Etat - produits a recevoir	39 274
Total	**777 019**

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	183 085	11 604	105 765	88 924
Total	**183 085**	**11 604**	**105 765**	**88 924**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		11 604	105 765	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 429 080,00 Euro décomposé en 21 454 titres d'une valeur nominale de 20,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	21 454	20,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	21 454	20,00

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 27/03/2017.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	520 791
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**520 791**
Affectations aux réserves	5 895
Distributions	514 896
Autres répartitions	
Report à Nouveau (*)	-294 227
Total des affectations	**226 564**

(*) Correspond au changement de méthode de la provision retraite

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/10/2016	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/09/2017
Capital	429 080				429 080
Réserve légale	42 908				42 908
Réserves générales	86 536	5 895	5 895		92 431
Report à Nouveau		-294 227	-294 227		-294 227
Résultat de l'exercice	520 791	-520 791	540 102	520 791	540 102
Dividendes		*514 896*			
Total Capitaux Propres	**1 079 315**	**-294 227**	**251 770**	**520 791**	**810 294**

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Changement de méthode	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	50 000			50 000		
Garanties données aux clients						
Pertes sur marchés à terme						
Amendes et pénalités						
Pertes de change						
Pensions et obligations similaires		294 227	15 462	11 778		297 911
Pour impôts						
Renouvellement des immobilisations						
Gros entretien et grandes révisions						
Charges sociales et fiscales sur congés à payer						
Autres provisions pour risques et charges						
Total	**344 227**	**294 227**	**15 462**	**61 778**		**297 911**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :						
Exploitation			15 462	61 778		
Financières						
Exceptionnelles						

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 933 283 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	316	316		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 640 532	2 640 532		
Dettes fiscales et sociales	1 269 471	1 269 471		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	17 292	17 292		
Produits constatés d'avance	5 672	5 672		
Total	**3 933 283**	**3 933 283**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	2 745			

Charges à payer

	Montant
Fnp - fournisseurs	153 276
FFNP Grant Thornton	1 019 116
FFNP Grant Thornton Risk Management	371 217
FFNP GRANT THORNTON & ASSOCIES	19 377
INTERETS COURUS A PAYER	316
Prov/cp	101 607
Prov RTT Collab	14 761
Dette s/prov s/partic.salaries	17 464
Personnel charg.a payer	226 127
Charges sociales s/congés à payer	46 536
Agefiph handicapes	6 034
Form continue	23 831
Effort construction	25 527
Taxe d apprentissage	16 205
Org.soc. charges a payer	117 525
CET	6 222
Grant Thornton-CAP	2 700
Total	**2 167 840**

Autres informations

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	5 863		
Total	**5 863**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance-Clients	5 672		
Total	**5 672**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	DOM TOM	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	8 400 031	42 119	8 442 150
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	156 986	218	157 204
TOTAL	**8 557 017**	**42 337**	**8 599 354**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 6 500 Euro
Honoraire des autres services : 0 Euro

Résultat et impôts sur les bénéfices

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	**540 102**
+ Impôts sur les bénéfices	247 286
+ Supplément d'impôt lié aux distributions	
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
Résultat avant impôt	**787 388**
Variation des provisions réglementées	
Provision pour investissements	
Provision pour hausse des prix	
Amortissements dérogatoires	
Provisions fiscales	
Autres provisions réglementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	**787 388**

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant et crédit d'impôt	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	804 932	247 313	557 619
+ Résultat exceptionnel	-80	-27	-53
- Participations des salariés	17 464		17 464
Résultat comptable	**787 388**	**247 286**	**540 102**

Accroissements et allégements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés de 33 1/3 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 19 484 Euro. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	58 453
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	**58 453**
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Montant de la créance future	**19 484**
(A - B - C - D) * 33 1/3 %	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/10/2016, la société SA Tuillet Audit est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS GRANT THORNTON & ASSOCIES, 29 rue du Pont 92200 NEUILLY SUR SEINE.

La société Grant Thornton & Associés est la tête de groupe d'intégration fiscale.

Le groupe fiscal est composé pour l'exercice 2016/2017 de :

- Grant Thornton & Associés
- Grant Thornton
- GT Performance
- Grant Thornton Executive
- IGEC
- Grant Thornton Corporate Finance
- AEG Finances
- Tuillet Audit
- Grant Thornton Conseil

Selon la convention, le bénéfice d'impôt lié à l'intégration fiscale (correspondant à la différence entre l'impôt payé par le groupe et la somme des impôts individuels) est imputable à la société Grant Thornton & Associés, société tête de groupe. Une économie d'impôt peut être constatée grâce aux déficits transmis par les filiales déficitaires.

L'impôt se présente comme suit :

Impôt sur les sociétés du groupe fiscal au titre de l'exercice : 884 556 euros
Intégration fiscale - produit : 8 150 euros

Impôt de TUILLET AUDIT en l'absence d'intégration fiscale :247 282 euros.

Pas de déficit reportable.

Nature de la rubrique "Impôts sur les bénéfices"

	Montant
IS	247 282
Impôt sur dividendes	4
TOTAL	**247 286**

Effectif

Effectif moyen du personnel : 52 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	46	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	6	
Ouvriers		
Total	**52**	

Compte Personnel de Formation

Depuis le 1er janvier 2015, le droit individuel à la formation (DIF) a disparu pour être remplacé par le CPF ; les heures DIF acquises et non utilisées au 31/12/2014 peuvent l'être pendant les 6 années suivantes, dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF).

Des attestations individuelles ont été remises aux collaborateurs pour leur indiquer leur nombre d'heures DIF non utilisées au 31/12/2014. Cette information a également été mentionnée sur leur bulletin de paie.

Les grands principes du CPF sont les suivants :

- Il s'agit d'un droit universel d'évolution professionnelle attaché à la personne tout au long de sa vie active et jusqu'à la retraite.
- Il est alimenté à raison de 24 heures par an (si temps complet) jusqu'à l'acquisition de 120 heures, puis de 12 heures par an, dans la limite d'un plafond total de 150 heures.
- Les formations éligibles au CPF doivent être qualifiantes et donner lieu à une certification professionnelle ou à une qualification reconnue.

Leur liste peut être consultée sur www.moncompteformation.gouv.fr ; les formations permettant d'acquérir le « Socle de connaissances et de compétences » et l'accompagnement à la VAE sont également éligibles au CPF.

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Cette information n'est pas communiquée car cela conduirait à indiquer les rémunérations individuelles.

Autres informations

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : GRANT THORNTON ET ASSOCIES

Forme : SAS
SIREN : 440726289

Au capital de : 25 530 650 Euro

Adresse du siège social au 30/09/2017 :
29 rue du Pont
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

TUILLET AUDIT

Société Anonyme d'Expertise comptable et de Commissariat aux comptes
au capital de 429 080 euros
Siège social : 29 rue du Pont 92200 Neuilly-sur-Seine
343 541 231 RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 23 MARS 2018

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 540 101,64 euros de la manière suivante :

. En apurement du compte « Report à nouveau » débiteur (le RAN débiteur correspondant à un retraitement à l'ouverture lié au changement de comptabilisation des IDR)	294 227,00 €
. Bénéfice distribuable	245 874,64 €
Augmenté d'une somme de prélevée sur le compte « Autres réserves »	14 362,38 €
A titre de dividendes aux actionnaires Soit un dividende de 12,13 € par action	260 237,02 €

[…]

Cette résolution a été adoptée.

Copie certifiée conforme

Le Président Directeur Général

